

Durant les 30 années qu'a duré ma carrière professionnelle médicale, j'ai veillé à garder mon indépendance, à soigner librement les patients dont j'ai eu la charge, avec respect et sans discrimination, à les renseigner et à les accompagner dans leur choix sans les juger pour enfin les traiter dans leur seul intérêt.

La crise sanitaire que nous avons vécue a démontré combien ces valeurs et ces objectifs qui font partie des principes fondamentaux de l'exercice de la médecine et que nous considérons, à tort, comme universels et intemporels, sont menacées.

Parmi les mesures utilisées par les autorités, le certificat sanitaire et surtout le pass-sanitaire qui autorise des droits plus étendus aux personnes injectées aura été le plus choquant et celui qui aura entraîné d'importants dommages sociaux.

Non seulement l'utilisation de cet outil discriminatoire viole l'égalité des droits des citoyens et donc la constitution, mais provoque également, stigmatisation, clivage, culpabilisation et exclusion.

Au surplus, la validité du certificat ne repose sur aucun fondement depuis que nous savons que le recours à l'injection, n'offre aucune garantie de ne pas être infecté ni n'offre la preuve de ne pas être contagieux.

Dans ces conditions, soutenir le principe du pass sanitaire comme le fait nos autorités, c'est cautionner la mise en place des mesures discriminatoire arbitraires indignes d'un état de droit.

Pour éviter que les autorités ne recourent une nouvelle fois abusivement à cet outil discriminatoire, je vote NON à la prolongation de la loi covid19 le 18 juin prochain